



UNAN

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie
La Grande Arche
92055 LA DEFENSE CEDEX

La Trinité sur Mer, le 12 juillet 2014

Madame la Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le projet de réforme du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (C.S.N.P.S.N.) , le mode de fonctionnement prévu risquant de remettre en cause ses qualités de concertation, d'arbitrage et d'expertise.

L'U.N.A.N., Union Nationale des Associations de Navigateurs, qui regroupe plus de 16 000 plaisanciers au sein d'environ 150 associations couvrant la plupart des ports et mouillages des côtes françaises, a toujours participé aux nombreuses réunions de travail organisées par le C.S.N.P.S.N.. Nos membres se sont souvent beaucoup impliqués à titre personnel - et toujours bénévolement - dans des sujets aussi divers que la sécurité de la navigation, le fonctionnement des ports et mouillages , l'environnement ,la charte de la pêche de plaisance embarquée, la fiscalité,...

Au sein du C.S.N.P.S.N., notre association de navigateurs de plaisance a toujours travaillé en coopération étroite avec la Direction des Affaires Maritimes, la F.I.N., Fédération des Industries Nautiques regroupant les professionnels de la plaisance, les diverses Associations professionnelles de ports de plaisance, et les associations environnementales. Ce travail collectif a permis de résoudre de façon consensuelle au niveau du secteur les problèmes qui se sont posés, en prenant en compte les impératifs économiques nationaux ou locaux et les aspects sécuritaires et environnementaux, dans le cadre national et européen. Ce type de structure et son fonctionnement harmonieux, évitant de longs travaux de concertation, sont exemplaires et trop rares en France pour que l'on trouve une justification réelle à sa suppression.

Cette organisation a permis depuis sa création une grande réactivité face à l'évolution des pratiques et des techniques, avec un coût de fonctionnement global faible car l'effectif du C.S.N.P.S.N. est très limité et son budget de fonctionnement minime. Les tâches habituellement confiées à des administrations centrales sont en effet largement préparées par des bénévoles ou des moyens du secteur privé. Le processus de concertation entre les diverses administrations concernées, les associations d'usagers , les professionnels de la plaisance et les autres usagers de la mer et du littoral était ainsi particulièrement efficace et économe en moyens de l'Etat ou des Collectivités Territoriales.



UNAN

Par ses réunions et l'animation de ces réseaux, le C.S.N.P.S.N., grâce à l'implication directe de son président et de son secrétaire général, a su créer une vraie culture du dialogue et de l'échange entre les différents acteurs publics et privés de la navigation de plaisance, sur mer comme sur les fleuves, aussi bien au niveau national que local.

La suppression du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques représenterait certes la suppression d'un organisme administratif sur un organigramme. Mais il amènerait inévitablement un besoin de moyens supplémentaires au sein des administrations dans un cadre moins efficace, et avec des besoins d'arbitrages toujours difficiles entre les diverses administrations.

Nous sommes fiers, dirigeants et membres de l'UNAN, d'avoir, avec les autres participants animés par le Conseil Supérieur, favorisé le développement harmonieux de l'activité plaisance dans le strict respect de l'environnement. Grâce à ces travaux, la plaisance représente maintenant une activité accessible à un large public et une industrie où la France tient une place de leader mondial et a permis le développement touristique harmonieux des côtes françaises autour de ses ports et mouillages.

Vous remerciant de la prise en compte de tous ces éléments, nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

p/ Le Président Alain GARCIA

Jean-Claude FAVERIS
secrétaire général